

# Comment candidater en STD2A dans l'académie de Paris ?

Si vous souhaitez que votre enfant intègre la série STD2A, vous devez candidater en ligne et déposer votre demande sur une plateforme numérique sécurisée dédiée, [accessible ici](#). A partir du **lundi 16 janvier 2023**

<https://www.ac-paris.fr/cursus-specifiques-lycee-122455>

Les candidatures en STD2A peuvent être formulées sur plusieurs établissements proposant cette série spécifique. Les choix d'établissements et de cursus seront ordonnés par ordre de préférence et limités à 10 vœux confondus. Un seul dossier de candidature sera à compléter.

Si vous souhaitez que votre enfant candidate également à un autre cursus spécifique (section internationale, binationale ou orientale, double-cursus et S2TMD, classe à horaires aménagés pour les sportifs d'excellence, H4-LLG) vous déposerez toutes vos demandes en même temps et classerez vos vœux de cursus spécifiques et d'établissement par ordre de préférence dans la limite de 10.

Avant de déposer votre demande, vous devrez vous munir des documents suivants (en version numérique) :

- Copies des bulletins scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'élève ;
- Deux justificatifs de domicile de moins de trois mois parmi cette liste : dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou dernier avis d'imposition, titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité, attestation CAF, attestation de sécurité sociale, attestation d'assurance logement.
- Copies de pièces fixant le lieu de résidence de l'enfant en cas de divorce ou séparation : jugement de divorce ou lettre manuscrite signée conjointement par les deux parents avec copie de leur pièce d'identité respective
- Une lettre de motivation
- Un dossier avec des travaux personnels (cf. ci-dessous)

Pour déposer votre demande sur la [plateforme](#), vous devez créer un compte ou vous connecter avec vos identifiants personnels si vous avez déjà formulé une demande d'affectation en ligne.

Une fois connecté, vous devez :

1. Cliquer sur « Déposer le dossier de candidature pour votre enfant pour une formation à recrutement particulier ». (Vous devez cliquer sur [le bouton bleu](#).)
2. Renseigner vos informations (nom, prénom...), choisir votre ou vos cursus spécifique(s), saisir et classer les formations et établissements demandés.
3. Il vous sera demandé de déposer des pièces justificatives.

4. Saisir les notes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres scolaires de l'élève pour faciliter l'examen de sa candidature et mentionner si nécessaire celles non évaluées ou dispensées.
5. Écrire et déposer sa lettre de motivation (pourquoi les arts appliqués ou le design, votre univers personnel, vos centres d'intérêt..) obligatoire pour candidater en STD2A
6. Constituer et déposer un dossier avec des travaux personnels regroupés sous le forme d'un seul fichier PDF correctement identifié avec votre Nom.Prénom. Ce dossier comportera 5 formats A4 maximum sur lequel figureront plusieurs documents et/ou images de vos diverses réalisations personnelles (dessin, peinture, volume, photographie, animation, couture, vidéo,...) accompagnés d'une courte légende.
7. Répondre éventuellement à des questions complémentaires demandées.
8. Sauvegarder votre dossier à tout moment de la procédure afin d'y revenir plus tard.
9. Finaliser et transmettre numériquement votre demande avant le **2 mai 2023 à 15h00** (date limite académique de dépôt).

À l'issue de la transmission de votre demande, vous recevrez un accusé-réception par courriel.

Les dossiers numériques incomplets ou non finalisés ne seront pas examinés.

## **Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de 3<sup>ème</sup>**

En parallèle du dépôt du dossier de candidature en ligne, vous devez saisir les vœux correspondants dans le téléservice « Affectation post-3<sup>e</sup> » (TSA) du 9 au 30 mai 2023. Les vœux à formation à recrutement particulier doivent être saisis en tête de liste. Le chef d'établissement du collège fréquenté par votre enfant vous accompagne dans ces démarches en ligne.

En cas de refus d'admission en STD2A, si vous ne résidez pas à Paris, vous devez parallèlement à cette procédure de candidature vous rapprocher de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de votre département de résidence pour une entrée en seconde dans votre académie de résidence.

Si vous emménagez à Paris, vous devrez en parallèle de votre dépôt de dossier de candidature en cursus spécifique déposer une demande d'affectation en classe ordinaire. Cette 2<sup>e</sup> demande doit être déposée à partir de votre espace personnel numérique sécurisé. Cliquer sur « Déposer le dossier d'affectation de votre enfant » (Vous devez cliquer sur [le bouton gris](#)).

## **Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de Seconde ou de Première**

Pour la série STD2A, les candidatures sur les niveaux de classe première et terminale se font dans les mêmes conditions que pour l'entrée en seconde via la présentation d'un dossier de candidature sur la plateforme cursus spécifique.

## Quand pourrais-je connaître les résultats d'affectation ?

Le 27 juin 2023, les résultats d'affectation seront consultables via la plateforme académique ou sur le service en ligne « affectation Post-3<sup>ème</sup> ».

Si votre enfant n'est pas admis en STD2A :

- si vous vivez à Paris, il sera affecté dans un des lycées d'affectation possible correspondant à votre secteur de résidence, au regard des vœux formulés hors de ces deux voies spécifiques ;

- si vous résidez hors de Paris, votre enfant sera affecté dans votre département de résidence, à condition d'avoir satisfait aux procédures d'affectation en vigueur dans votre académie. Vous devez contacter la DSDEN de votre département.

Il est obligatoire de contacter dans les meilleurs délais l'établissement d'affectation de votre enfant avant de partir en vacances pour aller l'inscrire. Si votre enfant n'est pas inscrit, il peut perdre sa place.

## Quels sont les critères pour être admis en STD2A? Comment se déroule le processus d'admission ?

Les critères du recrutement en STD2A:

La série STD2A est réservée uniquement aux élèves parisiens.

La candidature de votre enfant sera étudiée au regard des trois critères suivants :

- Le niveau scolaire au regard des bulletins scolaires fournis par le candidat ;
- La motivation du candidat, appréciée notamment par la lettre de motivation ;
- La qualité des travaux artistiques présentés dans le dossier transmis par l'élève.
- 

## Quels établissements ces voies technologiques spécifiques à Paris?

- Les établissements parisiens en STD2A :

[Lycée Auguste RENOIR](#)

[Lycée Maximilien VOX](#)

[Lycée BOULLE](#)